

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Date de convocation et d'affichage : 23 juin 2023

**DL-20230629-014**

L'an deux mille vingt trois et le vingt-neuf juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 <sup>e</sup> Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET		X	Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Anne-Christine DUBOST	Jean-Pierre GAITET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Marion MELIS
Pascal GIMENEZ	Annie GRIMAUD (absente)
Vanessa GERONUTTI	Georges THOMAS
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	65,5 %	29	18	27



### FINANCES

#### Rénovation de l'hôtel de ville - Demande de subventions

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, rappelle que la Commune a commandé un diagnostic énergétique en juin 2022 concernant l'hôtel de ville. En effet, ce bâtiment a été identifié dans son patrimoine bâti comme énergivore et présentant également des problèmes structurels et des non-conformités (Code du Travail, accessibilité). La Commune poursuit donc un double objectif à travers sa rénovation. D'une part, il s'agit de

réduire fortement les déperditions thermiques et la dépense énergétique, et d'autre part, de concentrer en ce lieu les services administratifs municipaux pour rationaliser le fonctionnement des services au public et les rendre plus efficaces.

Une étude de faisabilité dressée en juillet 2022 par l'Agence 01 présente un scénario dont le coût prévisionnel peut être décomposé comme suit :

Nature de la dépense	Coût prévisionnel
Travaux Hôtel de Ville	1 121 517 €
Travaux s/Annexes local Police municipale et salle de réunion	280 380 €
<b>Total travaux :</b>	<b>1 401 897 €</b>
<b>Total maîtrise d'œuvre +/-14%</b>	<b>196 265 €</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôle, CSPS	31 344 €
Diagnostics, frais, branchements, assurance	19 402 €
Révision de prix 5%	70 095 €
Imprévus 10%	140 190 €
<b>Total dépenses annexes :</b>	<b>261 031 €</b>
<b>TOTAL dépenses HT :</b>	<b>1 859 193 €</b>

Les dépenses d'amélioration de la performance énergétique représentent environ 500 000 € HT soit environ 27% de la dépense.

Pour mettre en œuvre ces travaux, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds vert, du Conseil Départemental au titre des dispositifs Equipements structurants et Transition écologique, et auprès de l'autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER).

La maîtrise d'œuvre sera retenue en 2023 et les travaux engagés au cours du premier semestre 2024. La dépense est inscrite au budget communal sous le numéro d'opération 220 « Requalification de l'hôtel de ville ».

Sous réserve des calculs de dépenses éligibles par les partenaires financiers et des taux d'aide, le plan prévisionnel de financement dressé pour réaliser cette opération, est le suivant :

Organisme / Programme	Dépenses HT éligibles	Taux	Montant
<b>FEDER</b> Priorité 2 Transition énergétique	500 000 €	20 %	100 000 €
<b>Etat</b> DSIL, Transition énerg., mise aux normes	1 859 193 €	20 %	371 839 €
<b>Etat</b> Fonds vert, Rénov. énergétique bât.	500 000 €	20 %	100 000 €
<b>Département</b> Equipement structurant 2024	1 000 000 €	15 %	150 000 €
<b>Département</b> Transition écologique 2024	500 000 €	20 %	100 000 €
<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>		<b>44,2 %</b>	<b>821 839 €</b>
<b>Autofinancement Commune</b>		<b>55,8 %</b>	<b>1 037 354 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>100 %</b>	<b>1 859 193 €</b>

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir voté :**

ADOpte l'opération de rénovation de l'hôtel de ville et valide le coût estimatif des travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

SOLLICITE auprès de l'Etat, une aide financière au titre de la DSIL et au titre du Fonds vert,

SOLLICITE auprès du Département de l'Ain une aide financière au titre des dispositifs « Equipement de proximité » et « Transition écologique »,

SOLLICITE une aide financière auprès de l'autorité de gestion du FEDER,

S'ENGAGE à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget communal 2023,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	5

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 29 juin 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

